

La réforme de la formation, modalités et conséquences pour le métier.

Au commencement était le verbeux...



La lettre de mission de Nicolas Sarkozy (juillet 2007) affirmait : “la formation des enseignants devra durer 5 ans et sera reconnue par un diplôme de niveau master”. Depuis, la réforme de la formation et du recrutement des enseignants s’est engagée au pas de charge. Pendant des mois, les ministres de l’éducation et de l’enseignement supérieur ont multiplié les annonces dans la précipitation (généralement par voie de presse) sans concertation préalable avec les organisations syndicales et les acteurs concernés. L’ensemble de la communauté éducative a dénoncé cette réforme à la va-vite.

Enseigner ne s’improvise pas et nécessite outre des savoirs didactiques et des connaissances disciplinaires, une formation professionnelle approfondie. L’année passée a été marquée par d’importantes mobilisations dans les universités et les IUFM. Le gouvernement a été contraint de reporter partiellement la mise en œuvre de la réforme en 2011, tout en mettant en place des mesures transitoires pour cette année (maintien de la PE1 et de la forme actuelle du concours, mais l’année de stagiaire après le concours 2010 sera profondément modifiée).

Le gouvernement a également décidé de mettre en place, dès cette année, des stages en responsabilité pour les PE1 ou les étudiants en master (circulaire du 20 août 2009 sur “l’organisation de stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l’enseignement”).

	La formation avant la réforme			Projet de réforme Mise en place pour la session 20?? du concours		
	Université	Pré-professionnalisation possible	Licence	Université	Pré-professionnalisation	Licence
4 ans post bac	IUFM	PE1 : préparation au concours Stages en pratique accompagnée, d’observation CONCOURS en fin d’année	Licence	Université	Préparation Master 1 108 h stage Observation Pratique accompagnée	M1
5 ans post bac	IUFM	PE2 : fonctionnaire stagiaire (année rémunérée et comptant dans l’AGS : Ancienneté Générale de Services) Stages en pratique accompagnée, d’observation puis en responsabilité	Année de stage	Université	Préparation Master 2 108 h maxi stage responsabilité (rémunéré 3 000 euros max) CONCOURS admissibilité : 1er semestre admission : fin 2nd semestre	M2
6 ans post bac	Classe à temps plein	TITULARISATION au 1er septembre formation différée T1 : 3 semaines	T1	Classe en responsabilité	Réussite M2 + concours = fonctionnaire stagiaire (rémunéré et comptant dans l’AGS) Classe (1/3 décharge formation)	Année de stage
7 ans post bac	Classe à temps plein	Formation différée T2 : 2 semaines	T2		TITULARISATION 1er septembre	T1
	PE1 à l’IUFM - Numerus clausus de PE1 - Formations aménagées (AE, redoublants, salariés) - Inscription concours dans l’académie de formation PE2 à l’IUFM - 450 h de formation théorique (400 h en PE2 et report de 50 h en T1) - 30 jours de stage filé et 6 semaines de stage groupé en responsabilité (soit 324 h en responsabilité) Formateurs Implication des maîtres formateurs en PE1 et PE2			Master - Tous les masters permettent de passer le concours - Pour le 2nd degré, aménagement des masters disciplinaires existants ; pour le 1er degré, création de masters spécifiques pour tenir compte de la polyvalence. Contenus et volumes horaires différents selon les universités. Stages assurés par les universités (1er et 2nd degrés) - 10 000 places de stage de 108 h en M1 (observation et pratique accompagnée) - 50 000 places de stage de 108 h M2 (responsabilité) (“gratification” de 3000 euros) Stagiarisation après le master - en responsabilité de classe à 2/3 + 1/3 de décharge pour “formation continuée renforcée” Mesures financières - Essentiellement des bourses au mérite et postes d’Assistant d’Education		

Quelles conséquences peut-on craindre pour les écoles ?

- A la rentrée 2010, des enseignants stagiaires, sans formation, seront sur le terrain
- Multiplication des statuts : titulaires, stagiaires, étudiants, précaires...
- Multiplication des grilles de salaire...
- Fin d’une formation continue sur le temps scolaire à moins d’accepter un remplacement par un étudiant

A mi-chemin était le m...

Des années transitoires bancales

2009/2010

Toutes les situations existent :

- étudiants inscrits uniquement en PE1,
 - PE1 inscrits en parallèle en M1 disciplinaire
 - étudiants en M1 disciplinaire candidats libres
 - candidats libres, uniquement titulaires d'une licence, recalés au concours 2009
- Pour ajouter à la confusion, le recteur propose à certains étudiants de prendre en charge des classes en complément de la préparation au concours, mais nul ne sait quelle prise en compte pourrait être faite de ces "stages" qui n'en sont pas puisqu'ils n'ont pas valeur de formation.

2010-2011

Ceux qui auront réussi le concours en 2010 deviendront stagiaires mais, en charge d'une classe, sans passer par un M2 "métiers de l'enseignement". Personne ne sait quelle formation sera offerte à ces stagiaires.

Ce qu'en pense le SNUipp

On le voit, le projet de réforme est m... rien n'est prêt. Le SNUipp demande donc un report de cette réforme pour permettre de véritables négociations et obtenir une réforme sérieuse.



Quoi Master ! Elle te plaît pas Master ?



Des revalorisations de salaires... pour tous ?

Le ministre Luc Chatel a annoncé une "revalorisation significative" des salaires des enseignants et tout particulièrement les rémunérations des "débutants de carrière" dans le cadre de la réforme de la mastérisation. Le ministre a souhaité une mise en œuvre dès la rentrée 2010. La prudence est de mise au sujet de ces annonces.

Ce qu'en pense le SNUipp

Le SNUipp n'acceptera pas des salaires et des plans de carrière différents pour un même métier, comme à l'époque des instituteurs et des professeurs des écoles. Nous demandons une revalorisation des salaires pour tous.

Qui peut enseigner ?

La mise en place, à la rentrée 2010, des "stages en responsabilité" de 108 h en M2 induit la possibilité de laisser la charge d'une classe à un étudiant ce qui était impossible jusqu'à ce jour dans les écoles.

Ce qu'en pense le SNUipp

Pour le SNUipp, rien n'empêchera à l'avenir d'utiliser des étudiants comme moyens d'enseignement, pour assurer des remplacements à la place d'enseignants.

Une formation disciplinaire ... ou professionnalisante ?

Formation "précédente" (IUFM)	Formation envisagée (Université)
Malgré les critiques, l'année de PE2 offre à des fonctionnaires stagiaires une alternance entre la formation et les stages avec un suivi personnalisé.	L'année de M2 conduirait des étudiants à mener de front, une préparation à un diplôme et à un concours ainsi que des stages en responsabilité.

Ce qu'en pense le SNUipp

L'année de M2 telle qu'elle est prévue actuellement ne pourra être qu'une année de préparation au concours et, en aucun cas, une année de pré-professionnalisation. Pour le SNUipp, le maintien du concours à la fin du M1 serait une garantie d'une formation faite plus sereinement et d'une stagiarisation du M2. Les stages de M2 devraient servir à préparer professionnellement plutôt qu'à préparer au concours.

Des effets sur le fonctionnement des écoles ?

Dans le Rhône, qui assurera les 1/4 de décharge direction les années prochaines ? L'accueil des stagiaires sans véritable formation professionnelle ne sera pas sans poser des problèmes de fonctionnement aux équipes.

Quel avenir pour la formation continue ? (Foire aux questions)

La formation continue des enseignants est un droit octroyant 20 h par agent par année d'exercice (cumulable au plus jusqu'à 120 h dans une année). Elle est intimement liée à la formation initiale pour 2 raisons : les PE2 trouvent un terrain de stage pour parfaire leur formation et les formateurs ainsi libérés peuvent piloter nos stages de formation continue.

Qu'en sera-t-il avec la réforme de la formation ? Qui nous remplacera dans nos classes ? Des étudiants, des admissibles au concours ?

Quelle sera l'offre de formation ? Sera-t-elle uniquement universitaire ou aussi proche du terrain (pilotée par les circonscriptions, les IUFM) ?

Jusqu'à présent, les PE2 "provisionnaient" les offres de stages longs dans le Rhône, les brigades FC effectuant les remplacements pour les stages courts. Qu'en sera-t-il de demain ? La formation ne sera-t-elle qu'en dehors du temps de présence élèves et/ou sans réel moyen de remplacement ?

Les brigades FC seront-ils cantonnés au remplacement de nos nouveaux collègues stagiaires (qui devraient être en formation le tiers du temps) ?

**Au final, un projet flou et fluctuant, des annonces précipitées et contradictoires...
COPIE A REVOIR !**